

ARRETE 2024-16
fixant le tableau d'avancement de grade pour l'année 2024

CDG 40
 TAG Publié le 28 octobre 2024

Le Maire de Pomarez,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu les décrets fixant les conditions statutaires d'avancement des différents cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 07/03/2024 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade (ratios promus/promouvables), après avis du Comité Social Territorial en date du 19/02/2024,

Vu l'arrêté de Monsieur le Maire de POMAREZ en date du 27/09/2022 portant détermination des Lignes Directrices de Gestion (LDG), après avis du Comité Technique en date du 31/05/2021,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Au titre de l'année 2024, pour chaque grade visé, le tableau annuel d'avancement de grade est fixé comme suit :

Année 2024
 Mairie de Pomarez

Grade d'avancement	Ordre de priorité	Nom usuel	Prénom
Adj. tech. pal 1 ^è cl	1	VALDEVIT	Stéphanie
Adj. tech. pal 2 ^è cl	1	DUBEAUX	Véronique

Article 2 : Le présent arrêté accompagné de son annexe sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à **Pomarez**, le 22 août 2024,
 Le Maire,
Pascal CASSIAU

